

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019**

Le 27 mai 2019, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean Paul BALCOU, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames AUBEY, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HERIQUE, LAURENT, MIKAËLIAN, PEREZ-LOPEZ, RAMAGE.

Messieurs BALCOU, BOUCHER, CHOUKROUN, DAVID, GUERIN, LAFITTE, LE CASTRAIN, MASSON, NOEL, PASQUIER, SCHILLINGER.

Absents excusés :  
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à M. NOEL  
Madame HENRY-TAHRAOUI ayant donné pouvoir à Mme FLAMENT  
Monsieur RIBOURG ayant donné pouvoir à M. BALCOU  
Monsieur MOUTY ayant donné pouvoir à DAVID  
Monsieur CHIONA ayant donné pouvoir à GUERIN

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

---

### **1. Comptes-rendus des conseils municipaux des 26 mars et 1<sup>er</sup> avril 2019**

A. *Compte-rendu du 26 mars 2019 :*

*Adopté à l'unanimité*

B. *Compte-rendu du 1er avril 2019 :*

*Adopté à l'unanimité*

### **2. Subventions en nature aux associations**

Monsieur PASQUIER présente aux élus la liste des associations qui bénéficient d'une subvention en nature (prêt de salles)

Pas d'observation.

*Adopté à l'unanimité*

### **3. Convention avec un fournisseur pour étalement de la récupération d'un trop perçu**

*Monsieur LAFITTE présente ce point.*

Lors d'un contrôle interne, nous avons découvert que les bons de commandes se référaient à un ancien marché. La tarification actuelle étant inférieure, il apparaît que le fournisseur nous doit une compensation. Celui-ci a reconnu les faits et est prêt à nous rembourser intégralement le trop perçu. Il nous a juste sollicités pour l'aménagement d'un échéancier élaboré avec le Trésor public.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

*Pas de question*

*Adopté à l'unanimité*

#### **4. Autorisation de signature de la convention cadre de soutien au développement de la musique classique**

Point présenté par Madame AUBEY

Val d'Europe Agglomération s'engage à soutenir les communes de l'agglomération pour l'achat d'un concert de musique classique par an à hauteur de 60 % du coût total du concert dans la limite de 3 500 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5. Demande de subvention au conseil régional pour la création d'un poste de Police municipale**

*Monsieur PASQUIER présente ce point.*

La région Ile de France met des moyens pour renforcer la sécurité des franciliens, portiques de sécurité sanctuarisation des lycées, équipement des forces de sécurités...

Dans le cadre du « bouclier sécurité » il est possible de présenter une demande de subvention pour notre équipement poste de police municipale.

La subvention maximale pouvant être octroyée est de 30 % du montant des travaux HT, c'est-à-dire  $1\,038\,775 * 30 \% = 311\,622 \text{ €}$

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention et à percevoir les éventuelles recettes qui seront inscrites au BP investissement.

Il est important de noter que la Région assujettit les subventions, et ce dès le 1<sup>er</sup> euro, à l'obligation de recruter au moins un stagiaire, pour une période de 2 mois et minimum.

En fonction de l'éventuelle recette, nous demanderons des précisions sur les modalités d'engagement et de mise en œuvre du recrutement du ou des futurs stagiaires.

Une convention est prévue pour définir les modalités.

Elle sera présentée aux élus, en fonction de la suite donnée à notre demande.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6. Ecole de musique : Autorisation de signature d'une convention de mise en place d'un service commun**

*Point présenté par Monsieur CHOUKROUN*

Pour rappel, courant 2018, les élus de l'agglomération ont étudié la faisabilité de la création d'une école de musique communautaire. Après une étude menée en interne, il a été proposé la mise en œuvre d'une gestion communautaire de l'école de musique intercommunale (Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny-le-Hongre) dans un premier temps. Cette organisation pouvant préfigurer le déploiement d'une école de musique communautaire sur l'ensemble du territoire de Val d'Europe.

L'outil juridique pour la mise en place de cette école de musique est le service commun, au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, sous convention entre les communes et l'agglomération.

La convention après avoir été soumise au vote du conseil communautaire du mois d'avril sera soumise aux votes des 3 communes concernées.

Une délibération devra être prise également entre le mois de mai et juin 2019 pour la création des postes, pour le transfert du personnel à l'agglomération ainsi que pour le règlement intérieur, après le vote de la convention du service commun et le passage en comité technique.

Ce service commun entrainera automatiquement le transfert du personnel

(14 agents : 1 Directrice à temps complet, une assistante à temps non complet (28h) et 12 professeurs (*temps de travail principalement < 10h/sem*) à l'agglomération et plus largement le coût du service à savoir 246 000 € (estimation du cout de fonctionnement annuel calculée sur le nombre d'élèves actuel à savoir 163).

Le cout sera réaffecté aux communes sur la base du coût réel du service et ventilé en fonction du nombre d'élèves par commune déduction faite de la participation des familles et d'une quote-part prise par l'agglomération (*proposition d'une quote-part de 34 k € soit l'équivalent du coût du poste de l'assistante à 80 %*).

Il est également proposé que l'achat du matériel instrumental soit assuré par l'agglomération puis refacturé aux communes concernées.

Les services de l'agglomération et de la commune porteuse de la convention actuelle (à savoir Bailly-Romainvilliers) ont commencé le travail afin d'effectuer ce changement dans la continuité pour la rentrée de septembre 2019.

Concernant le nombre d'élèves inscrits par commune, il est proposé de rester sur une jauge identique à celle actée par les communes lors de l'année scolaire en cours (2018-2019) à savoir :

- 65 élèves de Bailly-Romainvilliers sur une jauge de 100
- 13 élèves de Coupvray sur une jauge de 20
- 85 élèves de Magny-le-Hongre sur une jauge de 100

Cout de l'école de musique et ventilation des charges selon le même nombre d'élèves qu'actuellement (ratio coût/élève = 1500 € (hors recettes)

Sur le budget 2019, nous avons inscrit les crédits suivants :

Fonctionnement :	6042 Prestations diverses	5 000 €
	657341 Participation de la ville	80 000 €
Une ligne investissement de 15 000 €		

Le coût estimatif de 276 k€ pour 220 élèves est probablement minoré de 5-10 % car il est difficile à ce stade d'estimer « l'effet de seuil » au-delà duquel le coût du service augmente de manière significative (hors coût d'investissement lié à l'acquisition du matériel instrumental).

*Adopté à l'unanimité*

## **7. Autorisation de signature de la convention avec VEA – Occupation du Parc du Lochy pour le trail**

*Monsieur PASQUIER présente les points 7 et 8.*

Le circuit du futur trail de Magny emprunte une partie des pistes du parc du Lochy.

Il a donc été demandé l'autorisation à VEA. A ce titre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

*Adopté à l'unanimité*

## **8. Augmentation du tarif d'inscription au trail**

Lors de la dernière commission sport du 25 mars, Il a été proposé de faire évoluer la tarification du trail « La hongrémanienne » de 16 € à 17 €.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette nouvelle tarification.

*Adopté à l'unanimité*

## **9. Tarification des droits de place au marché hebdomadaire**

*Point présenté par Madame LAURENT*

La dernière actualisation des tarifs du marché hebdomadaire a été faite en 2016 (délibération n°2016.36).

Les membres de la commission développement économique ont validé le principe d'une augmentation à hauteur de 10 %.

La mise en application de la nouvelle tarification est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

	<b>Désignation</b>	<b>Tarif actuel</b>	<b>Nouveau tarif</b>
<b>ABONNÉS</b>	Mètre linéaire intérieur*	2.65 €	2.90 €
	Mètre linéaire extérieur*	2.05 €	2.25 €
	Mètre de profondeur supplémentaire	1.10 €	1.21 €
<b>VOLANTS</b>	Mètre linéaire*	2.30 €	2.53 €
	Mètre de profondeur supplémentaire	1.10 €	1.21 €

Les métrages linéaires s'entendent avec une profondeur de deux mètres et demi.

Il est demandé au conseil municipal de valider la nouvelle tarification et d'autoriser Monsieur le Maire, à percevoir les recettes de ce service.

*Adopté à l'unanimité*

#### **10. Règlement intérieur des ALSH**

*Madame HERIQUE présente ce point.*

Il est proposé d'actualiser le règlement intérieur des ALSH et de valider le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires, du service de restauration, des études surveillées.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11. Chèque cadeaux villes et villages fleuris et jardins familiaux**

La commune organise des événements avec des remises de prix.

Pour les portes ouvertes des jardins familiaux, le 15 juin prochain, il est proposé d'offrir 4 bons d'achat Truffaut, d'une valeur de 25 € chacun, soit une dépense de 100 € pour cette manifestation.

Pour le concours des balcons et jardins fleuris (septembre 2019), il est décidé de créer deux catégories ; une catégorie balcons et une catégorie jardins.

Il sera attribué aux 1ère et 2ème places de chaque groupe, des bons d'achat Truffaut d'une valeur respective de 60 € et 40 €, soit un total de 200 €.

Il est demandé au conseil municipal de valider ces dons aux lauréats.

*Adopté à l'unanimité*

## 12. Décisions du Maire

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 09 Avril 2014, dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-après la liste des Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Culture	2019	25	14/03/19	Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'Association APRMC pour le spectacle « Fanfare BoulBiBrass »	2.200,00 € TTC	/
Culture	2019	26	14/03/01	Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec la SARL MP MUSIC (Enzo Productions) pour le spectacle « Fanfare Pop Corn 007 »	1.880,00 €	/
Marchés Publics	2019	27	25/03/19	Passation d'un avenant au marché n°2018-04-F pour la maintenance et l'assistance du logiciel de gestion de l'enfance Technocarte Avenant n°2 : Maintenance des équipements de la Dalle MSI installée à la Crèche de Magny Le Hongre	192,50 €	/
Marchés Publics	2019	28	27/03/19	Passation d'un marché de fourniture de lanternes en LED pour adaptation sur candélabre existant pour l'éclairage public de la Ville de Magny-Le-Hongre - Sct Eclatec	31 500,00 €	Tranche n°1 affermie
Marchés Publics	2019	29	27/03/19	Passation d'un marché pour l'entretien des structures de jeux extérieurs pour enfants et des sols souples - Sct Récréation	89 600,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 2.000 € HT Maxi : 22.400 € HT 1 an renouv. 3 fois soit 89.600 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2019	30	03/04/19	Passation d'un marché pour le balayage mécanique des voiries communales de la Ville de Magny-Le-Hongre - Sct SENET	89 600,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 2.000 € HT Maxi : 22.400 € HT 1 an renouv. 3 fois soit 89.600 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2019	31	09/04/2019	Passation d'un marché pour des travaux de réhabilitation de la Ferme Goudailler - Lot n°1 : Gros œuvre, maçonnerie - Sct Bernier	19 500,00 €	/
Marchés Publics	2019	32	09/04/2019	Passation d'un marché pour des travaux de réhabilitation de la Ferme Goudailler - Lot n°2 : Menuiseries intérieures - Sct Bernier	4 000,00 €	/
Marchés Publics	2019	33	09/04/2019	Passation d'un marché pour des travaux de réhabilitation de la Ferme Goudailler - Lot n°3 : Peinture, cloison - Sct Bernier	21 000,00 €	/
Marchés Publics	2019	34	09/04/2019	Passation d'un marché pour des travaux de réhabilitation de la Ferme Goudailler - Lot n°4 : Electricité – CFO et CFA - Sct Bernier	9 250,00 €	/
Marchés Publics	2019	35	09/04/2019	Passation d'un marché pour des travaux de réhabilitation de la Ferme Goudailler - Lot n°5 : Plomberie sanitaires - Sct Beranger	4 555,06 €	/
Marchés Publics	2019	37	02/05/19	Passation d'un marché pour l'approvisionnement en granules bois pour la chaudière du Groupe Scolaire Simone Veil - Sct CALDEO	25 000,00 €	Estimation sur 1 an => 8.300 € HT maxi - 280 € HT / tonne 1 an renouv 2 fois soit 25.000 € sur 3 ans
Marchés Publics	2019	38	07/05/19	Passation d'un marché pour la maintenance des installations de détection et d'évacuation incendie, de désenfumage et de détection intrusion dans les bâtiments communaux de la Ville de Magny-Le-Hongre - Sct AL Sécurité	89 600,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 2.000 € HT Maxi : 22.400 € HT 1 an renouv. 3 fois soit 89.600 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2019	39	15/05/19	Passation d'un marché pour l'entretien et la réfection de la Signalisation Horizontale sur la Commune de Magny-Le-Hongre - Sct Parisign	89 600,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 0 € HT Maxi : 22.400 € HT 1 an renouv. 3 fois soit 89.600 € HT sur 4 ans

Les élus prennent acte.

### **13. Autorisation d'une perception d'une recette exceptionnelle pour frais de reprographie d'un dossier de PC**

*Point présenté par Monsieur le Maire*

L'avocat d'un administré a demandé la communication intégrale du PC Deloitte.

La consultation d'un document administratif est gratuite, par contre, les copies sont à la charge du demandeur.

Dans le cas du PC, il y a de nombreux plans de format A0.

La commune ne disposant pas de matériel de reprographie pour ce standard, il a été demandé à une entreprise spécialisée de nous faire un devis pour la copie de l'intégralité du dossier de PC.

Le montant est de 1 177.80 € TTC.

Il a été demandé à l'avocat de nous confirmer l'intention de son client de disposer une copie de PC, moyennant le remboursement à la ville, du prix de la copie.

Le recouvrement de cette recette doit faire l'objet d'une délibération.

*Adopté à l'unanimité*

### **14. Motion contre la fermeture de classes**

*Point présenté par Monsieur SCHILLINGER*

Motion du conseil municipal de Magny-Le-Hongre contre une fermeture d'une classe de l'école maternelle Charles Fauvet.

Les 24 Janvier 2019 l'inspecteur de circonscription nous a communiqué les mesures prises par le comité technique spécial départemental.

L'école maternelle Charles Fauvet est concernée par une fermeture révisable pour la rentrée 2019.

Face à cette perspective, le conseil municipal de Magny-Le-Hongre s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Avec une classe de moins et des prévisions d'effectifs de rentrée 2019 similaires à l'effectif actuel la moyenne par classe serait proche de 30 élèves par classe.

Par ailleurs, nous sommes confrontés, comme toutes les communes du secteur IV de la ville nouvelle de Marne la Vallée, à des arrivées massives de population qu'il convient d'anticiper. Or cette école se trouve en toute proximité des nouveaux programmes immobiliers en cours de développement dans la ZAC du Courtalin, qui verra la création prochaine de 450 logements.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil de nombreuses familles.

L'ensemble des élus de la commune, présents ou représentés au Conseil municipal du 27 mai 2019 demande solennellement au comité technique spécial du mois de juin 2019 de prendre en compte la remontée d'effectifs ainsi que les perspectives de développement démographique en revenant sur la mesure de fermeture révisable d'une classe de maternelle à l'école Charles Fauvet.

Cette motion est en liaison avec la mobilisation des parents d'élèves.

Proposition de motion, soumise à l'ensemble du conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité*